



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO.436 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement no.436 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE LUNDI 8 MAI 2017 À
COMPTER DE 19H DANS LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG
CYR À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE.**

Au cours de cette assemblée publique, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement peut-être consulté au bureau municipal situé au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville, et ce, durant les heures régulières d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h et les vendredis de 8h à 12h.

**LE PROJET DE RÈGLEMENT COMPREND DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT
SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE.**

INTENTION

Ce projet de règlement concerne la possibilité de déplacer un bosquet d'arbre en territoire agricole en respectant les dispositions du règlement sur les exploitations agricoles.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 28 avril 2017.

James Langlois Lacroix
Directeur général & secrétaire-trésorier